

*Question présentée par le député :*

*M. Simon Brandt*

*Date de dépôt : 31 octobre 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Maintien de la biodiversité et des arbres de la caserne des Vernets : a bene placito**

Si la population a besoin de logements, elle a également besoin de maintenir une qualité de vie adéquate. Notamment en n'opposant pas les besoins entre le nécessaire besoin de se loger et celui de garder une biodiversité vivifiante, respectivement de maintenir des espaces verts en suffisance afin de lutter contre les îlots de chaleur. La construction de 1500 logements aux Vernets s'accompagne ainsi malheureusement de l'abattage d'une cinquantaine de tilleuls dont la présence est familière à nombre de nos concitoyens.

Ainsi, à l'heure des grandes déclarations du magistrat chargé du département du territoire, on ne peut que s'étonner qu'aucune mesure ne soit prise pour maintenir cette cinquantaine d'arbres dont la disparition aura également pour conséquence une diminution drastique de la biodiversité dans le quartier. Notamment par le départ forcé de l'un des derniers apiculteurs urbains de la Ville de Genève.

Enfin, je m'étonne de la réponse donnée à ma question écrite urgente 1127 et de la soi-disant impossibilité de procéder à un relevé statistique des abattages d'arbres depuis 2013. Il suffirait pourtant de procéder à une saisie manuelle des statistiques comme pour l'année 2018, respectivement de corréler les données existantes pour connaître ces chiffres et juger ainsi de toute pièce de l'évolution du patrimoine arboricole. En conséquence de quoi, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat en le remerciant par avance pour ses réponses.

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat compte revoir les plans d'aménagement du site afin de maintenir tout ou partie de ces arbres ? A défaut, quel est le ratio prévu entre l'abattage des arbres actuels et le plantage de nouveaux spécimens ?*
2. *Comment justifie-t-il l'abattage d'arbres en bonne santé alors même que le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté un moratoire sur l'abattage d'arbres sur tout le territoire municipal ?*
3. *Quel sera le devenir de l'apiculteur au vu de l'impossibilité de son maintien sur le site ? Est-ce qu'un nouveau site lui sera mis à disposition sur le territoire de la Ville de Genève à l'heure du développement des ruches urbaines ?*
4. *Le département du territoire compte-t-il revoir ses priorités en matière d'aménagement afin de garantir le maintien d'un maximum d'arbres sur le territoire cantonal ? Si oui, comment ?*
5. *Pourra-t-on connaître l'évolution du patrimoine arboricole (ratio abattage/plantage) depuis 2013 ? Quand ? Sinon, pourquoi ?*